



NIL MAGNUM SINE LABORE

L'ASSOMPTION

Ville de **culture** et de **patrimoine**

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE aux dispositions de la réglementation d'urbanisme

PRENEZ AVIS QUE :

Le conseil municipal de la Ville de L'Assomption, lors d'une séance ordinaire qui se tiendra au lieu habituel des séances du conseil, au 379, rue Dorval, le **mardi 8 octobre 2024 à 19 h 00**, statuera sur la ou les demandes de dérogation mineure suivantes :

Adresse : 2704, rue Vauvillers,

No de lot: 4 217 884

Requérant : propriétaire ou son mandataire

Demande : La demande de dérogation mineure consiste à autoriser l'implantation d'un garage détaché pour les véhicules automobiles dans la cour arrière dont la largeur de l'allée d'accès menant au garage serait de 3,42 mètres, sur une longueur de 2,83 mètres approximativement, alors que la largeur de l'allée d'accès minimale prescrite par le règlement de zonage numéro 300-2015 est de 4,50 mètres, autorisant ainsi une dérogation de 1,08 mètre.

Le tout tel qu'illustré sur le plan-projet d'implantation, minute 2710, émis par Léandre Éthier, arpenteur-géomètre, daté du 12/09/2024.

Donné à L'Assomption, ce 18^e jour du mois de septembre 2024.

Inass Jail
Greffière-adjointe